

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Délibération n°2020.CA.52

Intitulé et descriptif de l'objet :

Validation de la procédure VAE d'UBFC révisée par UBFC et les établissements membres pour la délivrance du doctorat par Validations des Acquis de l'Expérience, le contrat VAE et la répartition financière des frais de VAE entre les établissements membres et le Collège doctoral.

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none">• Effectif statutaire : 45 (nombre de membres composant le conseil)• Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)• Quorum : 23• Membres présents : 16• Membres représentés : 12 (nombre de personnes ayant donné procuration)• Total : 28	<ul style="list-style-type: none">• Refus de vote : 0• Abstention(s) : 0• Votants : 28 (total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)• Blanc(s) ou nul(s) : 0 (en cas de vote à bulletin secret)• Suffrages exprimés : 28 (= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)• Pour : 28• Contre : 0

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 26 octobre 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »